

**Sujet :** [INTERNET] TR: visite pisciculture de Mézos  
**Date :** Fri, 17 Jun 2016 19:48:19 +0200  
**De :** VIGNAUD Michel (par Internet) <[michel.vignaud@onema.fr](mailto:michel.vignaud@onema.fr)>  
**Répondre à :** VIGNAUD Michel <[michel.vignaud@onema.fr](mailto:michel.vignaud@onema.fr)>  
**Pour :** LAFARGUE Laurent (<[laurent.lafargue@landes.gouv.fr](mailto:laurent.lafargue@landes.gouv.fr)>), DUFFOUR Daniel - DDTM 40/SPEMA/PECHE (<[daniel.duffour@landes.gouv.fr](mailto:daniel.duffour@landes.gouv.fr)>)  
**Copie à :** Céline Lopez (<[celine.lopez@gironde.gouv.fr](mailto:celine.lopez@gironde.gouv.fr)>), sebastien.goupil@developpement-durable.gouv.fr <[sebastien.goupil@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebastien.goupil@developpement-durable.gouv.fr)>, matthieu.chanseau@onema.fr <[matthieu.chanseau@onema.fr](mailto:matthieu.chanseau@onema.fr)>, pierre-alex.morel@onema.fr <[pierre-alex.morel@onema.fr](mailto:pierre-alex.morel@onema.fr)>, ONEMA SD40 Hervé Jacquot (<[herve.jacquot@onema.fr](mailto:herve.jacquot@onema.fr)>), SOUMET Sylvie (<[sylvie.soumet@onema.fr](mailto:sylvie.soumet@onema.fr)>)

Bonjour,

Comme indiqué lors de notre rencontre à la pisciculture de Mezos, le 1<sup>er</sup> juin 2016, je me permets de vous transmettre les éléments de base concernant la continuité sur les sites de Mezos et de Saint Julien en Born. Merci de les transmettre à M. MAZEIRAUD et Mme BORDESSOULES car il nous semble essentiel de rappeler que vous êtes prioritairement leurs interlocuteurs sur ce dossier, l'Onema venant en appui à votre demande.

Les piscicultures de Mézos et Saint Julien en Born sont situées sur le ruisseau du Moulin (dit aussi Mézos ou Onesse) et les espèces cibles identifiées dans le doc technique d'accompagnement des classements sont l'anguille et la lamproie marine. Pour l'anguille, il faut prendre en compte les plus jeunes stades au regard de la position géographique des ouvrages. Ainsi, il convient de disposer sur les deux sites d'un dispositif fonctionnel pour la lamproie et l'anguille jaune et d'une passe spécifique pour les civelles / petites anguillettes.

#### **Mezos :**

le seuil de prise d'eau est équipé d'une "passe" à bassins dont les caractéristiques paraissent très éloignées des critères de dimensionnement techniques actuels. Il convient dans un premier temps de décrire le fonctionnement hydraulique du dispositif de l'étiage à 2-3 fois le module, en s'appuyant sur un relevé topo coté en NGF et sur des mesures in situ des lignes d'eau aval et amont. S'il s'avère, comme cela paraît probable, que le dispositif n'est pas adapté, il conviendra de proposer des modifications adaptées ou un nouveau dispositif. La chute au niveau de la pisciculture est a priori supérieure à 1.8 m (relevé effectué en août 2009 par l'Onema). Le choix le plus adapté pour la lamproie est, en première analyse, une passe à bassins. Une pseudo-rivière de contournement avec seuils successifs (sans préjuger de sa faisabilité à ce stade), voire une passe à ralentisseurs, plus sportive toutefois, pourrait éventuellement être envisagée. Si le choix du type de passe dépend des capacités de franchissement des espèces, il dépend également du débit qu'il est possible de mobiliser dans le dispositif. Il convient donc de disposer d'une valeur précise du débit minimum disponible. Pour cela, une analyse hydrologique détaillée doit être conduite (module, QMNA5, débits par mois, courbe des débits classés...) - voir étude ITAVI et DREAL sur les débits - et des garanties apportées sur la délivrance du débit minimum. Pour les jeunes stades d'anguilles, une rampe avec un substrat de reptation adapté doit être étudié. Une pseudo-rivière de contournement pourrait le cas échéant s'avérer adaptée pour les différences espèces et stades à la condition que les chutes internes soient inférieures à 0.15 m. Les différentes solutions techniques possibles doivent être présentées à un stade Esquisse (vrai sens) pour le choix de la solution à réaliser. Une analyse des conditions de dévalaison doit également être réalisée. Les dimensions de la prise d'eau (largeur, hauteur d'eau...), les caractéristiques du système de protection (orientation,

inclinaison, entrefer des grilles ou dimensions des orifices pour les tôles perforées, caractéristiques des tambours rotatifs s'ils existent...) ainsi que les caractéristiques des voies de passage possibles pour l'ichtyofaune (localisation, dimensions, débit, tirant d'eau...) et des conditions de transfert à l'aval (tirant d'eau, vitesse, fosse de réception...) doivent être décrites. Des plans cotés doivent être fournis. Si besoin, des propositions d'améliorations au stade Esquisse doivent être présentées.

**Saint Julien en Born :**

il existe au niveau du seuil de prise d'eau deux dispositifs de franchissement : une passe à ralentisseurs suractifs et une passe à brosses pour les jeunes stades d'anguille. Des plans cotés doivent être fournis présentant les principales caractéristiques des ouvrages (cote des points amont et aval, dévers latéral, hauteur des ralentisseurs, cote du ralentisseur amont, caractéristiques du substrat de reptation...). Sur la base de relevés in situ des lignes d'eau aval et amont de l'étiage jusqu'à 2-3 module, des simulations permettant de décrire le fonctionnement hydraulique de la passe à ralentisseurs doivent être fournis. Une présentation du fonctionnement de la passe à anguilles doit également être réalisée. Une attention particulière devra être portée à la partie aval des dispositifs en relation avec la ligne d'eau à l'étiage. S'il s'avère que les dispositifs ne sont pas conformes aux critères techniques actuels, des propositions devront être formulées au stade Esquisse. Enfin des et des garanties devront être apportées sur la délivrance du débit minimum. Pour la dévalaison, mêmes remarques que pour Mézos.

Bien entendu nous restons à disposition du bureau d'étude en cas de difficultés rencontrées.

Bien cordialement et bon we

Michel Vignaud  
Inspecteur de l'Environnement

**ONEMA**

Délégation Interrégionale  
du Sud Ouest  
**Unité Contrôle des Usages**  
7 boulevard de la Gare  
31500 Toulouse  
tel: 06.72.08.10.47  
tel: 05.62.73.76.80